Image not found or type unknown

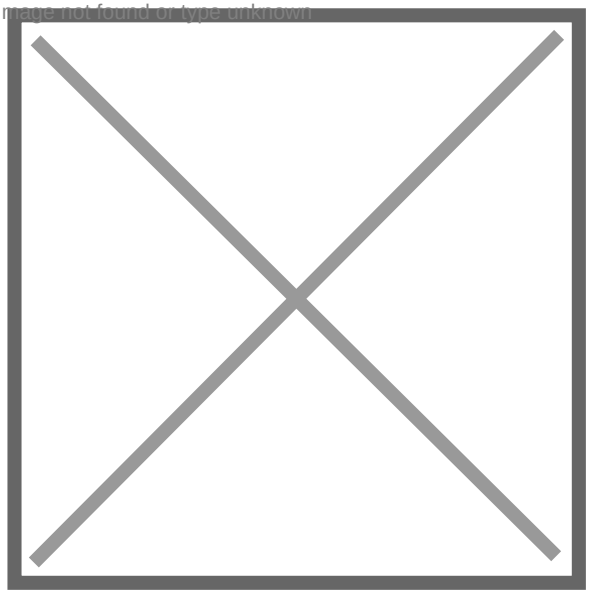

Mon appartement droit des locxataires

Par **AMELYE**, le **17/09/2009** à **11:25**

Bonjour,
JE SUIS ACTUELLEMENT DANS UN APPARTEMENT QUE JE PAIE 515€ PAR MOI NOUS AVONS UNE BOITE AUX LETTRE POUR 3 PAS D INTERPHONE PAS DE DOUBLE VITRAGE DANS LA CUISINE ET DANS LA SALLE DE BAIN PAS DE CHAUFFAGE PAS VRAIMENT D ISOLATION EST QUE CE SONT DES CHOSES QUI POURRAIT FAIRE BAISSER MON LOYER EN SACHANT AUSSI QUE L ENTREE SERAI TOU A REFAIRE CAR C EST TOU BANCALE ET MEME DANGEREUX?
AUTRE QUESTION IL Y A LE CUMULUS QUI A FUI MON PROPRIETAIRE A DECLAR2 LE SINISTRE A MON ASSURANCE POUR REFAIRE LA TAPISSERIE DU SALON ET LA PEINTURE DE LA CUISINE CELA DI A CAUSE DE LETAT DE LAPPARTE JME TROUVE DANS L OBLIGATION DE FAIRE CES TRAVAUX ET D ETRE EN CHANTIER POUR QUELQUE JOUR OU UNE SEMAINE OU DEUX JE VOULAIS SAVOIR SI IL Y AVAIT UN RECOUR ¨POUR QUE JE NE PAI PA LE LOYER POUR LES JOURS OU JE SUIS EN TRAVAUX ? (ASSUREUR OU PROPRIO)

Par **fabienne034**, le **17/09/2009** à **11:52**

Bonjour,
il faut vérifier la loi avec l'état réel de votre appartement

Il faut voir sur le bail si vous vous êtes engagé en l'état

pour tout savoir sur le droit du bail:

http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés